

<https://www.snetap-fsu.fr/Les-elu-es-categoriel-les-enseignant-es-du-SNETAP-FSU-engage-es-et-a-votre.html>



Les élu-es catégoriel-les enseignant-es du SNETAP-FSU engagé-es et à votre écoute

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail -



Date de mise en ligne : mercredi 5 mai 2021

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Cher.e Collègue,

C'est en qualité d'élu-es catégoriel-les que nous nous adressons à vous en cette période si particulière. À ce titre, nous avons un double rôle : celui de vous apporter des informations spécifiques concernant notre métier d'enseignant-e ([PLPA](#) ou [PCEA](#)) mais aussi celui de vous représenter au sein de notre organisation syndicale. Les sujets d'actualité sont nombreux en ce moment.

Nos conditions de travail et notre pédagogie sont particulièrement impactés par le contexte sanitaire actuel. Nous avons tous à coeur de bien faire notre travail et multiplions nos efforts en ayant comme objectif l'appui auprès de nos élèves. Mais cet élément essentiel se trouve fortement impacté par une charge de travail accrue par les conditions d'enseignement actuel. Le numérique s'est banalisé dans les métiers de l'éducation, sans que sa place, ni ses effets possibles au long terme, n'aient été réfléchis. La formation continue qui devrait l'accompagner est toujours aux abonnés absents. Alors que le temps de travail des enseignant.es est régulièrement évalué dans de nombreuses études à plus de 40h/semaine, notre mandat de réduction des obligations de service trouve toute sa pertinence.

Mais la crise sanitaire n'est qu'un révélateur et ne fait qu'accentuer une situation qui trouve son origine dans les différentes politiques libérales de destruction de notre appareil de formation de ces dernières années. **Les suppressions de poste** sous l'« ère Macron » (- 46,5 [ETP](#) prévus à la rentrée 2021, soit environ 140 collègues concerné.e.s) viennent en effet s'ajouter aux multiples décisions des années précédentes. Les « artifices » et « expédients » trouvés ces dernières années par l'administration pour rentrer dans son « schéma d'emploi » sont révélateurs de leur perception de notre métier : suppression du caractère obligatoire des seuils de dédoublement, imposer des heures d'AP effectuées « gratuitement », ... Que vont-ils encore « inventer » ?

Que dire par ailleurs de **l'évolution de nos salaires** ? Tout montre que le déclassement salarial est une réalité pour nos professions :

- en 1980, un-e enseignant-e titulaire débutait avec un salaire égal à 2 [SMIC](#), il ne débute qu'à 1,25 SMIC aujourd'hui,
- le salaire d'un-e enseignant-e titulaire avec 10 ans d'ancienneté n'atteint pas 2000 Euros net mensuel,
- en 20 ans, les enseignant-es titulaires ont perdu l'équivalent de 2 mois de salaire par an.

En réponse à ces éléments factuels, notre ministère nous propose de décliner les décisions du Grenelle de l'Éducation : prime d'équipement informatique de 150 Euros/an (en envisageant d'exclure nos collègues profs-documentalistes) et prime d'attractivité dégressive de 100 Euros/mois à 36 Euros/mois sur les 15 premières années de la carrière, excluant de fait plus de 2/3 des enseignant-es. Nous sommes loin du compte !

Alors que la **campagne de mobilité** pour la rentrée 2021 est entrée dans sa phase active, il nous paraît utile de vous rappeler que depuis l'année dernière, les [CAP](#) ont perdu leur compétences sur ce sujet. Le résultat ne s'est pas fait attendre ! C'est à une campagne pour le moins chaotique à laquelle nous avons dû nous résoudre. Mais nous ne lâcherons pas le combat, notre organisation est toujours résolue à jouer pleinement son rôle : nous avons acquis une expertise durant de longues années que nous entendons toujours exercer auprès de l'administration afin de vous défendre et vous accompagner dans ces démarches, souvent sources d'anxiété pour un certain nombre d'entre nous.

Le SNETAP-FSU est à vos côtés pour appuyer vos recours et si la 2ème publication de la mobilité a été faite le 30 avril, il est important de continuer à interroger l'administration afin d'obtenir des réponses sur les situations évoquées.

Et, comme si cela ne suffisait pas, depuis ce début d'année, les CAP ont aussi perdu leur compétence sur les **questions d'avancement et de promotions**. Mais, là-aussi, notre organisation entend continuer à jouer pleinement son rôle. C'est ce qu'elle a récemment fait en faisant des propositions à notre ministère dans le cadre de la rédaction des nouvelles « Lignes Directrices de Gestion » de ces opérations de gestion de l'évolution de nos carrières. Nous avons ainsi tenté de contrer la volonté d'instaurer une évaluation au mérite qui, de notre point de vue, est en totale contradiction avec notre métier. Selon nous, notre carrière doit être totalement déconnectée d'une évaluation qui, dans le cadre de la politique libérale actuelle, renvoie à une profession divisée et individualiste, à contrario de notre conception. Ce qu'une loi a fait, une autre peut le défaire ! Nous combattons toujours et demandons l'abrogation de la « Loi de Transformation de la Fonction Publique ».

C'est dans ce cadre, que se sont mis en place les nouveaux « **rendez-vous de carrière** ». La 1ère année de pratique, bien que largement perturbée par le contexte sanitaire, a déjà montré les nombreux risques et les nombreuses limites liés à cette nouvelle modalité d'évaluation sans qu'on en mesure encore précisément l'impact sur la carrière.

À cela s'ajoute un âge légal de départ à **la retraite** régulièrement repoussé, et un régime de pensions qui inquiète avec **une érosion du pouvoir d'achat** conduisant certain·es collègues vers la précarité. Il est urgent de revaloriser les salaires des enseignant·es et d'augmenter les pensions des retraité·es afin de vivre décemment.

Comme vous pouvez le constater, les combats ne manquent pas. Vous pouvez compter sur nous pour les mener. Nous comptons sur vous pour nous y aider et nous accompagner !

Les élu-es catégoriel·les du SNETAP-FSU

PCEA :

Émile BASIN, Flore DERON, Eugénie POITEVIN, Thierry RAYNAL

PLPA :

Stéphane BARNINI, Corinne BERTRAND, Jonathan LAPORTE, Magali MEGE

[https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH50/virgule_snetap-f5b1e.png]